

Séance ordinaire du Conseil Communal du 14 mai 2018

Présidente : Marie-Dominique Grobéty

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2018
3. Démission de Madame Florence Marmier du Mont-Citoyen
4. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Tomas Lopez au siège vacant du Mont Citoyen
5. Commission - Postulat de l'Entente Montaine « Développement de la communication digitale au Mont-sur-Lausanne »
6. Interpellation Madame Yolanda Müller-Chabloz, Mont-Citoyen « Pour qu'à l'avenir nos jeunes et nos aînés puissent encore se loger au Mont »
7. Interpellation Monsieur Bertrand Martinelli, Mont-Citoyen « Sécurisation devant l'arrêt TL du bus numéro 8 – Petit Mont »
8. Communications de la Municipalité
9. Communications de la Présidente et du Bureau
10. Propositions individuelles et divers

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale ainsi que le public.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : *Mesdames Eliane Parolini-Sutter, Nadege Longchamp, Virginie Dorthe et Messieurs Christophe Blanc, Jean-Pascal Laederman, Michel Ravessoud, David Richard, Aydin Durmaz, Yves Spanhauer (9)*

Non excusé :

Sont présents : 56 conseillères et conseillers

La Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour

Conformément à l'article 63 de notre Règlement, la Présidente annonce une demande de modification de l'ordre du jour :

- Ajout d'un **nouveau point (point 5)** concernant l'assermentation à la Commission permanente de recours en matière d'impôts du nouveau Conseiller Communal Monsieur Tomas Lopez

La numérotation des points suivants se décale en fonction.

L'ordre du jour tel qu'amendé est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **A une large majorité l'ordre du jour modifié est accepté.**

2. Approbation du PV du Conseil communal du 9 avril 2018

La Présidente ouvre la discussion.

Des modifications au PV du 09.04.2018 ne sont pas demandées

- **A une large majorité le PV du 9 avril est accepté**

3. Démission de Madame Florence Marmier du Mont-Citoyen

La Présidente annonce avec regrets la démission de Madame Florence Marmier et donne lecture de son courrier. Elle la remercie vivement pour son investissement au sein du Conseil Communal et des diverses commissions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

4. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Tomas Lopez au siège vacant du Mont Citoyen

Suite à la démission de Madame Florence Marmier, la Présidente a reçu la candidature du « vient ensuite » sur la liste Mont-Citoyen, Monsieur Tomas Lopez. Cette candidature respecte les conditions légales, en particulier le délai de l'article 66 LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques).

Le nouveau conseiller est invité devant la tribune et l'assemblée priée de se lever.
La Présidente lit la promesse officielle et reçoit la déclaration solennelle : « *Je le promets* ».

- **Le nouveau candidat est félicité et invité à prendre place de plein droit au sein de son groupe.**

5. Election M. Tomas Lopez à la commission permanente de recours en matière d'impôts en remplacement de Mme Florence Marmier.

Suite à la démission de Madame Florence Marmier, un nouveau membre pour la commission permanente de recours en matière d'impôt doit être élu. Le Mont Citoyen propose Monsieur Tomas Lopez.

Sa candidature est mise au vote :

- **A une large majorité Monsieur Tomas Lopez est accepté comme membre de la commission permanente de recours en matière d'impôts**

6. Commission - Postulat de l'Entente Montaine « Développement de la communication digitale au Mont-sur-Lausanne »

La Présidente invite le président et rapporteur de la commission ad'hoc, à donner lecture des conclusions du rapport de la Commission

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par Monsieur Olivier Maggioni

La discussion générale est ouverte.

Question : Monsieur Robert Irrausch : Souhaite savoir quelle est la société de service en charge de ce dossier. Il souhaite également savoir si le site internet communal donne entière satisfaction et si une enquête a été faite à ce sujet.

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : De façon générale, les noms des sociétés ne sont pas donnés sauf à la commission ad'hoc. En ce qui concerne la satisfaction, elle s'évalue par oui dire.

Le rapport de commission prévoit les demandes suivantes :

- Un point de situation du projet avec les étapes prévues et un début d'échéancier, devrait être présenté aux membres du Conseil communal à l'automne 2018 en présence de la société partenaire, conseillère externe en matière de communication, mandatée par la Municipalité.
- Elle recommande l'utilisation systématique des statistiques de fréquentation du site internet à des fins d'analyses. Celles-ci devraient permettre d'appuyer ou de prioriser les choix et les options. Un premier recensement pourrait être intégré à la présentation.
- **Les remarques du rapport de la commission ad'hoc sont mises au vote et acceptées à la majorité.**

La parole n'est plus demandée.

Vote sur rapport de la municipalité sur le postulat Entente Montaine « Développement de la communication digitale au Mont-sur-Lausanne » avec les demandes de la Commission ad'hoc.

- **A une large majorité le rapport amendé est accepté et le postulat est classé.**

7. Interpellation Madame Yolanda Müller-Chabloz, Mont-Citoyen « Pour qu'à l'avenir nos jeunes et nos aînés puissent encore se loger au Mont »

La Présidente invite **Madame Yolanda Müller-Chabloz** à donner lecture de l'interpellation.

Lecture de l'interpellation par Madame Yolanda Müller-Chabloz

La discussion générale est ouverte.

Intervention : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : la Municipalité s'attendait à cette demande et s'en préoccupe déjà et qu'il est prévu durant la législature 2016-2021 d'encourager la mise à disposition de logements diversifiés et accessibles à toutes les catégories de la population. Un bureau externe a été mandaté pour préparer une ligne directrice pour que la Municipalité puisse mettre en œuvre la nouvelle loi. Une interpellation exige une réponse lors de la séance ou dans la prochaine, dans ce cas il ne sera pas possible de donner cette ligne dans ce délai. Le Conseil sera tenu informé dès que cette ligne sera définie.

Remarque : la Présidente prend note qu'une réponse sera donnée lors d'un prochain Conseil

Remarque : Madame Yolanda Müller-Chabloz : Remercie de ce début de réponse. L'interpellation devrait formellement avoir une réponse lors du prochain Conseil, selon le règlement, quand la Municipalité sera-t-elle en mesure de donner plus d'informations ?

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal réaffirme que le sujet est complexe et qu'un délai est nécessaire pour que les modalités d'application soient élaborées, ce qui n'est pas possible pour la prochaine séance, mais une réponse sera donnée ultérieurement sur la ligne directrice pour le logement.

Question : Madame Yolanda Müller-Chabloz : demande au Conseil s'il veut ouvrir le débat sur cette thématique pour se l'approprier. Craint que la réponse de la Municipalité soit donnée tardivement et qu'entre-temps d'autres sujets prennent le pas sur celui-ci.

Question : **est-ce que 5 conseillers ont soutenu l'interpellation ? C'est le cas. L'interpellation signée se trouve désormais sur le site intranet.**

Question : Monsieur Karim Mazouni : est étonné de la réponse : le travail a déjà commencé mais la Municipalité n'est pas en mesure de donner de réponse pour la prochaine séance.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey : comme déjà dit, le sujet est complexe, les mises en application et surveillance demandent d'approfondir le sujet.

Remarque : Monsieur Antoine Chamot : rappelle l'initiative Asloca en 2011 « stop à la pénurie de logement », le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil d'adopter la L3PL, l'Asloca a retiré l'initiative, s'en est suivi un référendum. Nous avons voté en février 2017 : les résultats : accepté, pour le Mont, un oui à 50.66 % contre 49.34 % de non. La loi a été soutenue par le peuple, notamment au Mont.

La réponse de ce soir va dans le bon sens mais pourrait être plus décidée. La Municipalité devrait s'engager de manière plus ferme avec l'élaboration d'un préavis sur l'aspect de mise en œuvre de la loi, pour que le sujet ne soit pas enterré. L'autre possibilité serait que le Conseil fasse une résolution pour imposer à la Municipalité d'y répondre.

Question : Madame Christine Menétrey : ne comprend pas la réponse de la Municipalité : est-ce un oui à la mise en œuvre de la loi ou alors qu'ils vont réfléchir à une autre option.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : la Municipalité va proposer un règlement de mise en application de la loi.

Question : Madame Yolanda Müller-Chabloz : demande quelles sont les scénarios et les options envisagées et si la Municipalité attend la réponse du bureau mandaté avant d'avancer.

Question : Monsieur Bertrand Martinelli : souhaite connaître la temporalité pour les plans de quartiers et plus tard l'application de la loi. Quelles seront les priorités de la Municipalité ?

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : concernant les plans de quartier : celui de la Clochette est finalisé et prêt à passer au Conseil, après 10 ans de travail : ce plan de quartier aura-t-il 15% de LUP, ne peut pas répondre. Est-ce déjà compris dans l'existant ou est-ce en supplément ? ces éléments doivent encore être étudiés. La société a été mandatée il y a quelques semaines, il n'y aura pas de possibilité de réponse avant l'automne. Il en sera tenu compte pour les prochains plans de quartiers.

Remarque : Madame Yolanda Müller-Chabloz : la notion de 15 % de bonus de surface s'applique sur les plans de quartiers déjà avalisés. Ne s'applique pas sur les nouveaux plans de quartiers. Il y a une décision politique à prendre sur les seuils minimums de logements d'utilité publique. Trouverait intéressant d'avoir une résolution du Conseil avant d'aller dans le détail des plans de quartiers.

Remarque : Madame Yolanda Müller-Chabloz : rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Communal d'accepter les plans de quartiers.

Proposition de résolution : « *Le Conseil communal sera attentif à maximiser les possibilités d'instaurer des quotas de logements d'utilité publique dans les plans de quartiers qui lui seront soumis afin qu'à l'avenir nos jeunes et nos aînés puissent encore se loger au Mont.* »

L'idée étant de formaliser la volonté d'aller dans ce sens pour les futurs plans de quartiers.

Remarque : Monsieur Jean-Charles Fresquet : relève que la demande de Madame Yolanda Müller-Chabloz s'adressait d'abord à la Municipalité et que faute de réponse satisfaisante, maintenant demande au Conseil de se prononcer. Cela relève d'un antagonisme qui ne lui paraît pas souhaitable. « L'attention à maximiser les possibilités » concerne la responsabilité de chacun, en revanche si la volonté est de revenir sur les délais réglementaires et ceux annoncés par la Municipalité, il s'agit d'une autre question à laquelle le Conseil devrait répondre.

Remarque : Monsieur Karim Mazouni : rappelle qu'il revient au Conseil d'avaliser la politique du logement et les plans de quartiers. Il s'agit ici d'une déclaration d'intention et que celles et ceux qui sont pour favoriser l'accès aux jeunes et aux aînés aux logements devraient être en faveur de cette résolution.

Remarque : Madame Laurence Muller Achtari : les connaissances sur le sujet sont insuffisantes et aurait aimé que la Municipalité expose plus précisément de quoi il s'agit lors de la prochaine séance : il manque des informations en l'état, sur la loi ou ce qui est fait ailleurs. Trouve la demande de résolution précipitée, le sujet devrait être développé.

Intervention : Madame Yolanda Müller-Chabloz : le but de la résolution est de donner un message clair sur la volonté du Conseil. Ne pas précipiter oui, mais avancer.

Intervention : Monsieur Olivier Maggioni : cela consiste en une déclaration d'intentions et montre la détermination du Conseil à faire le maximum pour avoir une politique du logement qui permet de vivre au Mont. Les questions techniques arriveront avec les plans de quartiers et le préavis municipal.

Question : Monsieur Christophe Vincent Corbaz : se demande qu'est-ce qui assurera que ce sont les jeunes et les aînés qui profiteront en votant la résolution ?

Réponse : Madame Yolanda Müller-Chabloz : une partie de la réponse viendra du rapport du bureau externe, mais la commune peut décider qui peut bénéficier des logements par un règlement d'attribution.

Intervention : Monsieur Gérard Mojon : n'est pas convaincu que le Conseil peut décider d'une résolution si elle n'est pas mise à l'ordre du jour. Peut-être une détermination. Il s'agit d'un souhait que le Conseil demande à la Municipalité. A son avis la résolution sous cette forme n'est pas recevable.

Intervention : Madame Viviane Prats Alvarez : présente le schéma du traitement d'une interpellation. Elle est traitée dans la séance en cours ou la prochaine avec une résolution. Dans ce cas devrait être possible.

Remarque : Monsieur Richard Nicole : trouve désagréable la façon de forcer la main au Conseil et propose d'attendre la réponse de la Municipalité lors de la prochaine séance.

Remarque : Monsieur Antoine Chamot : si on a une réponse claire de la Municipalité aujourd'hui sur le principe et quelques pistes, on pourrait adopter une résolution, mais ce n'est pas le cas. Préférerait un engagement de la Municipalité de répondre lors de la prochaine séance. Signale l'art. 65 qui présente le cas de figure.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey municipal s'engage à faire un rapport succinct pour la prochaine séance.

Question de la Présidente : le Conseil est-il satisfait ?

Remarque : Madame Yolanda Müller-Chabloz : déclare pouvoir s'en satisfaire et reformulera la résolution de façon adéquate.

Remarque : Madame Christine Menétrey : souhaite des précisions sur les modalités d'application.

Remarque : Monsieur Christian Menétrey : c'est un vœu politique d'avancer dans le sens de cette loi.

➤ **Le Conseil a pris note qu'une réponse plus précise sera donnée lors de la séance du 25 juin**

La parole n'est plus demandée.

8. Interpellation Monsieur Bertrand Martinelli, Mont-Citoyen « Sécurisation devant l'arrêt TL du bus numéro 8 – Petit Mont »

La Présidente invite **Monsieur Bertrand Martinelli** à donner lecture de l'interpellation.

Lecture de l'interpellation par Monsieur Bertrand Martinelli

La discussion générale est ouverte.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : le service a pris en main ce problème suite à la même demande de Monsieur Richard Nicole qui avait déjà mentionné ce sujet. Toute la documentation sur le sujet est rassemblée pour traitement de la situation. A noter que les places de parc dataient d'avant la boulangerie. La Municipalité s'engage à tenir au courant le Conseil de l'évolution du dossier.

Remarque : Monsieur Bertrand Martinelli : la complexité du dossier est avérée, comprend le délai. Ne se souvient pas des places devant la droguerie.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey : les places devant la droguerie étaient déjà existantes.

Remarque : Monsieur Muller : a discuté avec les propriétaires, les places ne peuvent pas être enlevées. La police doit sanctionner systématiquement.

Remarque : Madame Ariane Annen Devaud : les places étaient devant la droguerie, gendarmerie et coop

Remarque : Madame Elisabeth Corbaz : le problème vient aussi du déplacement de l'arrêt de bus qui était plus bas.

Remarque : Monsieur Christophe Vincent Corbaz : la police administrative du Mont est incompétente sur le domaine privé.

Intervention : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : la police ne peut pas intervenir sur les places elles-mêmes, elle intervient uniquement sur le trottoir entre la route et les places. La police intervient régulièrement et remplit les caisses de la commune et du canton.

Remarque : Monsieur Jean-Marie Urfer : signale que pour aller se parquer il faut aller sur le trottoir.

Remarque : Monsieur Bertrand Martinelli : il s'agit d'une question politique pour résoudre ce problème d'où la demande à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

- **Il est noté que la Municipalité a immédiatement répondu**

9.- Communication de la Municipalité

La Présidente donne la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Jean-Pierre Sueur informe le Conseil sur l'évolution du dossier du remaniement parcellaire qui a eu cours dans la commune pendant 36 ans et rappelle qu'au mois de janvier 2018, le Tribunal fédéral ayant levé toutes les oppositions, le Syndicat pour les Améliorations Foncières (SAF) peut entrer, à terme, dans sa phase de réalisation. Il commente la présentation jointe au présent PV faisant suite à une demande de Monsieur Bertrand Martinelli lors d'une séance précédente.

Le document est joint au présent PV

Remarque : Monsieur Alfred Belet : Remercie Monsieur le Syndic pour la présentation. Comme le sujet de l'aménagement du territoire et les plans de quartiers intéresse beaucoup de monde, il rappelle que le comité directeur reste à disposition des groupes politiques, Conseillères et Conseillers. Des membres de la Municipalité font partie de ce comité directeur, Monsieur Michel Odier, Monsieur Michel Amaudruz, Président du syndicat, Monsieur Jean-Pierre Sueur, ainsi que des membres du Conseil, Monsieur Yves Spanhauer et lui-même, peuvent répondre à toute question au sujet du syndicat d'améliorations foncières.

Question : Mme Yolanda Müller-Chabloz : aimerait savoir quel sera l'impact de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire sur ce sujet.

Réponse : Monsieur le Syndic, Jean-Pierre Sueur : il n'y aura pas d'impact.

Intervention : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : Au sujet du contrat avec Mobility : le contrat est re-signé. Le même véhicule restera à la même place. Les non adhérents pourront également en bénéficier. Les informations seront disponibles prochainement sur la première page du site.

Intervention : Monsieur Michel Amaudruz : informe l'Assemblée que le traditionnel martelage aura lieu le 22 juin 2018 : cela consiste à marquer les arbres qui seront abattus l'hiver suivant. La commune fait une matinée d'information sur le thème de l'entretien des forêts. Le plan directeur forestier est à l'enquête publique ce mois de mai. Si des Conseillères et Conseillers sont intéressés à cette journée, ils peuvent s'annoncer.

Intervention : Monsieur le Syndic, Jean-Pierre Sueur : Signale les informations de la presse (24h) sur la RIE III vaudoise qui serait mise en vigueur en 2019 sans les compensations cantonales et fédérales qui étaient prévues. Pour la commune cela implique un manque à gagner entre 2.5 et 3 millions, ce qui provoquerait une augmentation des impôts de 5 à 6 points pour toutes les communes. Insiste auprès du Grand-Conseil, pour que la Motion Mischler soit acceptée pour que les 50 millions soient réactivés pour être répartis dans les communes. Trouve que l'UCV fait mollement son travail sur ce sujet.

Remarque : Monsieur Bertrand Martinelli : remercie de l'information : pour le Conseil il faudra anticiper les enjeux au niveau des budgets, au cas où une augmentation des impôts serait envisageable.

5. Communication de la Présidente et du Bureau

La Présidente prend la parole :

- **Demande 4 volontaires pour le dépouillement** des votations dimanche du 10 juin 2018 car 2 membres du bureau seront absents. Il y aura 2 objets fédéraux :
 - Initiative populaire** du 1er décembre 2015 « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale (Initiative Monnaie pleine) » (FF 2017 7471)
 - Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent** (LJAr) (FF 20175891)
- Madame Viviane Prats Alvarez, Messieurs Jean-Claude Amiguet, Michel Ravessoud, Yann Muller se sont annoncés. **La convocation est envoyée par le secrétariat.**

La Présidente souhaite féliciter les participants de la fête de mai dont de nombreux Conseillères et Conseillers. L'ambiance a été chaleureuse et sympathique.

Remarque de la Présidente concernant les **absences non excusées** aux invitations des séances du CC et des commissions : Dans le règlement du Conseil Communal, l'Art.52 p17 précise :
« Chaque membre du Conseil est tenu de rendre à la l'Assemblée. Un conseiller empêché de participer à la séance doit s'excuser personnellement avant la séance du Conseil. Le Bureau a la compétence de sanctionner les récidivistes par une amende. »

Même problématique pour les Commissions. Il est tenu compte d'une représentation équitable des divers groupes politiques. La présidence des commissions fait l'objet d'un comptage scrupuleux du Bureau afin de rester équitable. Le bureau envoie, par mail, les informations et l'heure des diverses séances de commissions ainsi que les documentations. Au demeurant, les Conseillers sont déjà avertis par le chef de groupe ! Vérifier les spam ou vider la boîte mail de temps en temps ! C'est un engagement non négligeable de temps mais toutes et tous ont choisi de s'engager pour la Commune.

6. Propositions individuelles et divers

La discussion générale est ouverte.

Question : Monsieur Olivier Maggioni : aimerait avoir le détail du contenu du compte de compensation. Pour mettre en regard les produits et les charges.

Question : Monsieur Remo Studer : concernant le préavis 3-18 sur l'élargissement du trottoir : regrette que la réalisation des travaux n'ait pas pu se faire conjointement avec la pose des conduites d'eau, comme prévu.

Réponse : Monsieur Michel Odier, Municipal : l'élargissement du trottoir (en surface) doit être effectué en été.

Remarque : Monsieur Remo Studer : regrette néanmoins que les synergies prévues n'aient pas été mises en œuvre.

Lecture du courrier concernant la déchetterie mobile : la date de la fête de mai est connue 2 ans à l'avance, la question posée est de savoir à quel moment de l'année la tournée de la déchetterie mobile est fixée.

Réponse : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal : la planification se fait en début d'année. La fête était prévue le 12 mai, comme cela tombait sur l'ascension, la date a changé.

Question : Monsieur André Muller : est-ce que la route des martines passera à 30 à l'heure ?

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : oui la route passera à 30 à l'heure, dans la deuxième phase.

Remarque : Monsieur André Muller : signale qu'il y aura des problèmes, au niveau des bouchons vers l'école internationale.

Pas de contre appel.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les membres présents et souhaite une bonne soirée et bon retour dans leurs foyers.

La Présidente clôt la séance à 22h10.

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 mai 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente :



Marie-Dominique Grobéty



La secrétaire



Nathalie Penso

Annexe : PP – Syndicat des améliorations foncières